

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 mai à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 14/05/2025

Présents : Mmes CHAUSSADE, BAILLEUL, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER et TOULOU
Mrs, BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON et SANZ

Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, LEVEL, Mme SEGUIN

Secrétaire : Mme POUYOUNE-HORGUE

DÉLIBÉRATION N° 22 :

Attribution des subventions

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et liberté des communes, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi L2312-1 et L2312-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les propositions faites par Monsieur le Maire au Conseil Municipal concernant les demandes de subventions reçues en 2025,

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions sportives, culturelles et sociales,

Considérant le budget primitif 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide l'attribution des subventions comme suit :

Subventions	9180,00
Comité des fêtes	2000,00
Foot	1000,00
UNC	200,00
Foyer rural	2000,00
Sté de chasse	300,00
ASSPIC	500,00
Club alpin Ossau	50,00
Club Nautique Ossalois	250,00
UPF 64	180,00
Ossau Handball Club	250,00
ADELFA64 (canons à grêle)	500,00
Ski club Artouste	250,00
Pôle Pyrénées Métiers de la Mon- tagne	100,00
Les Lieutenants de Louveterie des PA	250,00
SOCIAL:	
Secours Populaire Français	700,00
Secours Catholique	300,00
Prévention routière	150,00
Les Kinka'mazones 64	100,00
Resto du coeur 64	100,00

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

 Alain SANZ
